

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 **Objet et champ d'application.**

1-1 La remise de toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et, notamment, sur toutes Conditions Générales d'Achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre Société.

1-2 Tout autre document autre que les présentes Conditions Générales de Vente et, notamment, catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

1-3 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre société, sauf accord spécifiques préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

Article 2 **Commande – Confirmation**

2-1 Toute commande transmise à notre société ou à un des ses collaborateur est irrévocable pour le client sans acceptation écrite de notre part.

2-2 Toute demande de modification de la commande passée par un client ne pourra être prise en considération par notre Société que si la demande est faite par écrit (courrier, Fax, Mail). En cas de modification de la commande notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Article 3 **Conditions de livraisons**

3-1 Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux ci dépendent notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivé des commandes.

3-2 Les retards de livraisons par rapport au délai indicatif de livraisons initialement prévu ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

3-3 Le transfert des risques sur les produits vendus dans notre société s'effectue à la remise des produits aux transporteurs ou à la sortie de nos entrepôts

3-4 Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou des manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur, à la réception de la marchandise, et en présence du livreur. Tous produits n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours après sa réception auprès du transporteur conformément à l'article L.133-3 du code du commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société sera considéré accepté par le client.

3-5 Aucune réclamation visant la composition du matériel, quantité et poids, ou sa non-conformité avec le bordereau d'expédition, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit dans un délai de 3 jours après la réception de la marchandise par le destinataire.

3-5 Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

3-6 Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société, obtenue par courrier, télécopie ou courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge du client sauf dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constatés par ces dernières ou son mandataire. Dans ce cas seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

3-7 Lorsqu' après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

3-7 les réclamations effectuées par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspendent pas le paiement par le client des marchandises concernées.

3-8 la responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avarie, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

3-9 Suspension des livraisons

En cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours ou à venir.

3-6 Refus de commande

Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

3-7 Paiement comptant.

Si notre société a des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part du client, ou lors de la création d'un nouveau compte client, notre société peut subordonner l'acceptation de l'appui de la commande à un paiement comptant. En cas de refus par le client du paiement comptant sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

4 Prix tarif paiement

4-1 Tarif

4-1-1 Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable de nos clients. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

4.2 Prix

4-2-1 nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande ils s'entendent toujours hors taxe, produit emballé, départ magasin. Pour les prix spécifiés par quantité, toute commande portant sur une quantité moindre entraîne une modification du prix indiqué.

4.2-2 Nos prix sont calculés nets, sans escompte, et payable à la date mentionnée sur la facture.

4-2-3 Nos prix sont calculés départ magasin ; les frais de port seront facturés pour toute commande inférieur à 450€.

4-3 Modalités de règlements

4-3-1 Paiement

Nos factures sont payables à la date d'échéance qui y figure. Seule l'encaissement effectif des chèques, traites ou LCR sera considérée comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

4-3-2 Non paiement

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portés au débit du compte du client. Aucun rappel ou mis en demeure ne sont nécessaires pour faire courir les pénalités de retard.

En outre notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Conformément aux articles 441-6 du code de commerce et D.441-5 du Code du commerce, tout retard de paiement entraîne, de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40.00€ pour frais de recouvrement.

Article 5 Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceci par le client, en principale et en accessoires, même en cas d'octroi de délai de paiement. Toute clause contraire, notamment insérées dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite conformément à l'article L.624-16 du code du Commerce.

De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être de ceux impayés, et notre société pour les reprendre où les revendiquer en dédommagements de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Il est interdit aux clients de revendre transformer les mêmes marchandises avant paiement intégral de leur prix.

Article 6 Garanties

Les garanties ne sont applicables que si l'acheteur a satisfait au préalable aux conditions de paiement.

Les garanties sont celles énumérées dans les certificats de garantie des constructeurs.

La garantie sera limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses par les constructeurs.

La garantie est invalidée en cas de démontage ou de remplacement de composant non autorisé, ou en cas d'utilisation de composant différent de ceux préconisés par le fabricant.

Article 7 attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par notre société a son siège social.

Tout différent, toute contestation de quelque nature que ce soit sur l'exécution de la vente, paiement du prix, application des présentes conditions générales de vente sera portée devant le tribunal de commerce du siège de notre société, quelles que soit le lieu de la commande, de la livraison et mode de paiement et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.